

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de MANIGOD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CHAUSSON Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Pouvoirs : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/12/2024

Présents : Mmes MM. CHAUSSON Stéphane, LAPALUS Didier, BERNARD-GRANGER Guy, VEYRAT DE LACHENAL Dorine, DREAN Alain, VEYRAT-DUREBEX Nicolas, PERRISSIN-FABERT Marielle, Jean-François PACCARD, PERRILLAT-MERCEROZ Philippe, GANGNARD Frédéric, ASSIER Angélique, LOUBET-GUELPA Isabelle, BERNARD Céline, VITTET Anne-Sophie.

Excusés ou absents : Mmes GRANGER Sylvie.

M. LAPALUS Didier a été élu secrétaire

oooooooooooo

D2024-106 OBJET : REVALORISATION DES TARIFS COMMUNAUX

Rapporteur : M. le Maire

*Le Conseil Municipal, à 14 voix pour, a décidé de fixer les tarifs communaux applicables à compter du **1er janvier 2025** aux usagers bénéficiaires des services communaux tels que présentés dans les tableaux ci-annexés à la présente délibération.*

Fait et délibéré aux lieu et date susdits. Au registre suivent les signatures des membres présents à la séance.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération télétransmise en Préfecture le 20.12.24 et publiée ou notifiée le 20.12.24

Fait à MANIGOD,

Le Secrétaire de séance,
LAPALUS Didier

Le Maire,
Stéphane CHAUSSON

